

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1500

22 juillet 2010

### SOMMAIRE

Agence Générale et Service d'Investissement .....	71954	Lumber Liquidators Overseas Luxembourg S.à r.l. ....	71984
Bay Invest S.A. ....	71954	Luxcom Mallorca S.à r.l. ....	71983
Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l. ....	71999	Luxglobal Investments S.A. ....	71983
Diacine Investments .....	71968	Mabren S.A. ....	71996
Divina Holding S.A. ....	72000	Makena Capital Luxco B .....	71991
East West Tiles S.A. ....	71962	Man RMF Investments SICAV .....	71965
E.ON Asset Management S.à r.l. ....	71954	Marian Properties S.A. ....	71995
EPS Holding S.A. ....	71962	Marketing Control Holding S.A. ....	71963
Euro Leasing AG .....	71963	Masterplan S.à r.l. ....	71991
Fabri S.à r.l. ....	71963	Melange S.à r.l. ....	71996
Fun-City Sàrl .....	71965	Mirabaud Equities .....	71991
FW Hungary Licensing .....	71963	Montpensier International S.A. ....	71992
Gazeley Luxembourg S.à r.l. ....	71964	Penkford Holding S. à r.l. ....	71992
Global Water Solutions S.à r.l. ....	71964	Phipe Holding S.A. ....	71996
Haden S.A. ....	71964	Pictet Sicav II .....	71984
Haden S.A. ....	71965	Propintell S.A. ....	71997
Inter-Corus Finance Control S.A. ....	71968	Propintell S.A. ....	71997
International Fund Administration Support S.à r.l. ....	71964	REIP Portfolio Holding S.à r.l. ....	71998
International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l. ....	71996	Rem Finance S.A. ....	71998
JLS Transactions S.A. ....	71964	R & M Partners S.A. ....	71998
Kahena .....	71993	Rossel France S.A. ....	71992
Karthago Investments S.A. ....	71968	Scholtes Carrelages S.à.r.l. ....	71999
Katto Financial Holding S.A. ....	71968	Silit S.A. ....	71997
King Power (Luxembourg) S.à r.l. ....	71967	Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S.à r.l. ....	71999
KKR Columba Two S.à r.l. ....	71983	SRE One S. à r. l. ....	72000
Lastra Investments S.à r.l. ....	71983	SRE One S. à r. l. ....	72000
Les Pins S.A. ....	71984	St. Stephan S.à r.l. ....	71999
L. Perlman S.E.C.S. ....	71954	WAO Luxembourg S.A. ....	72000
		Wright Investments S.A. ....	71998

**AGSI S.A., Agence Générale et Service d'Investissement, Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.  
R.C.S. Luxembourg B 63.005.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066059/9.

(100081975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

**Bay Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 92.453.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 juin 2010*

- 1) La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
- 2) La société anonyme H.R.T. Révision S.A., R.C.S. Luxembourg B no 51 238, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

pour extrait sincère et conforme

pour BAY INVEST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010066081/15.

(100081910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

**E.ON Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 114.836.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société, prises en date du 19 mars 2010*

L'actionnaire unique de la société, E.ON Invest GmbH, dont le siège social est au 14, Nördliche Münchner Str., D-82031 Grünwald, décide de vendre la totalité des actions qu'il détient dans la société à Allegro S.à r.l., enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B136.517 et dont le siège social est au 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 juin 2010.

Pour E.ON Invest GmbH

Référence de publication: 2010066121/15.

(100081788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

**L. Perlman S.E.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 153.680.

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the fourth day of June.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

- 1) Mr. Leslie Perlman, Businessman, born on 1 September 1959, in South Africa and residing professionally at 4 Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, as Associé Commandité (General Partner), and
- 2) Yellowwoods Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1528 Luxembourg, 4, Boulevard de la Foire, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 152320 represented by Mrs Moira Potgieter and Mr Egbertus le Roux, as Associé Commanditaire (Limited Partner)

both of them here represented by Me Sophie Bronkart, maître en droit, residing at Luxembourg by virtue of proxies dated 3 June 2010.

The beforesaid proxies, being initialled by the appearing person(s) and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "société en commandite simple" (S.E.C.S.) under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg which they declared to constitute among themselves.

**Art. 1. Formation, denomination, partners.** A "société en commandite simple" (hereafter the "Company" ) with the name "L. Perlman S.E.C.S. " and governed by Luxembourg laws and in particular by articles 16 through 22 the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as amended, and these Statutes is hereby formed by and between:

- Mr. Leslie Perlman, as general partner (associé commandité) (the "General Partner");

and

- Yellowwoods Holdings S.à.r.l., as limited partner (associé commanditaire) (the "Limited Partner").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited period, subject to the provisions contained in Article 13. The existence of the Company shall not be affected by and the Company shall not be dissolved or liquidated as a result of the Insolvency, Incapacity, Death, reach of Age Limit, Expulsion, Misconduct or Insanity of the General Partner.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations and interest, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other businesses, enterprises or entities, the acquisition by purchase, subscription, transfer, contribution or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, contribution or otherwise of stock, bonds, debentures, certificates, notes and other securities or instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by way of private placement to the issue of bonds, certificates, debt instruments and debentures of any kind as well as any other type of debt security or instrument.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees, securities or otherwise) to companies, businesses, entities or other enterprises in which the Company has a direct or indirect financial or other interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful or appropriate in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform without limitation all commercial, technical and financial or other operations, connected or related directly or indirectly with its purposes in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

**Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the General Partner.

**Art. 5. Capital, Partnership interests.** The Company's capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000), represented by fifty thousand (50,000) partnership interests with a nominal value of one Euro (1 EUR) each.

The General Partner has made a cash contribution to the capital of five euro (EUR 5) and has been allotted 5 unlimited partnership interest.

The Limited Partner has made a cash contribution to the capital of forty-nine thousand nine hundred ninety-five (EUR 49,995) and has been allotted 49,995 limited partnership interest. There is no other commitment in respect of capital contributions from the Limited Partner.

The total cash contributions have been fully paid in.

**Art. 6. Transfer of Partnership Interests.** Without prejudice to the provisions of article 8.4, the General or the Limited Partner may only sell, assign, transfer or pledge all or any portion of such partner's interest in the Company, if such action is previously and unanimously approved by all Partners.

A transfer of partnership interests is only valid if the procedures required by the Luxembourg Civil Code are complied with and after a corresponding amendment of these Articles.

The partnership interests are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each partnership interest.

**Art. 7. Partners' liability.** The General Partner is liable towards third parties for all indebtedness of the Company which cannot be paid out of the assets of the Company. The General Partner is not however bound to reimburse to the Limited Partner the capital contributions paid by the Limited Partner in respect of its partnership interest.

The Limited Partner is only liable for payment of the capital contributions payable in connection with the issue of its partnership interest and has no liability other than for any amounts not paid up on its commitment to contribute to the Company.

## **Art. 8. Management.**

8.1. The General Partner shall be solely responsible for managing the business of the Company.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration, management, disposition or any other acts on the Company's behalf and shall represent the Company in its dealings with third parties.

The Company will be bound by the signature of the General Partner or by the single or joint signatures of any person or persons to whom special powers shall be delegated by the General Partner.

The Limited Partner shall have no management or decision right or power within the Company other than those normally pertaining to a limited partner such as the approval of annual accounts, the appointment of the auditor and any changes to the Articles and where specifically provided in these Articles, shall not interfere in any manner in the management or administration of the Company and shall in no event represent the Company or act on its behalf (including by way of delegation of power from the General Partner).

8.2. Subject to the provisions of article 8.3 and 8.4, the Limited Partner shall have no right or power to replace or require the replacement of the General Partner.

8.3. Without limiting the provisions of article 8.4, in the case of the Death of the General Partner, the Limited Partner to the exclusion of any other person has the possibility to ask for the appointment by the president of the Luxembourg Tribunal d'Arrondissement of a person (such person always to be an individual) as an administrator of the Company for all urgent and purely administrative measures for a period not to exceed six (6) months. If the Limited Partner has not asked for the appointment of an administrator within one (1) month following the Death of the General Partner, the estate of the General Partner shall be authorized to ask for the appointment of such an administrator. In the case of Death, the General Partner's partnership interest will be sold with the approval of the Limited Partner to another person, such person to become the new general partner of the Company.

8.4. In the case of Death, Insolvency, Incapacity, Insanity, Expulsion Misconduct of the General Partner or upon the General Partner reaching the Age Limit or having requested the dissolution of the Company pursuant to Article 13, the General Partner will be deemed to the "Resigning General Partner" and the Resigning General Partner shall be deemed to have irrevocably offered to withdraw as general partner and to sell or assign or renounce against the GP Partnership Value his partnership interest in the Company. The Limited Partner may agree with another person that such person will become the new general partner of the Company in replacement of the Resigning General Partner and the present articles will be amended accordingly. By virtue of this article, the Limited Partner, shall, to the extent necessary, have an irrevocable power of attorney from the Resigning General Partner (which power of attorney is a mandate post mortem in case of death) to take all action to give effect to this article (including the amendment of the Articles). Notice of the agreement of the Limited Partner with another person shall be given to the Resigning General Partner (or his estate) at the registered office of the Company and, without prejudice to article 8.3, upon the giving of such notice the Resigning General Partner shall no longer have any right or power to act on behalf or for the Company and the partnership interest of the Resigning General Partner shall automatically be transferred to the new general partner or be repurchased by the Company against payment to the Resigning General Partner (or his estate) of the GP Partnership Value, without prejudice to any other unpaid amounts due to the Resigning General Partner pursuant to article 9 and 13 (the "Due Amounts").

**Art. 9. Remuneration of the General Partner.** For the performance of his duties, the General Partner shall receive a monthly gross remuneration amount as agreed with the Limited Partner from time to time.

**Art. 10. Collective decisions.** Each of the Partners shall have one (1) vote.

Collective decisions by the Partners shall be required in relation to the approval of the annual accounts, the distribution of profits or the amendment of the Articles including the increase of the capital and the case of dissolution.

The collective decisions are taken at a general meeting of Partners which can be convened by registered mail with at least eight days' notice by any of the Partners or by way of written resolution of the Partners at the request and upon the proposal of any of the Partners. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Partners at their addresses inscribed in the register of partners held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions.

Any Partner can take part in any general meeting by appointing another person as proxy in writing, by e-mail transmission, telex or telefax.

If all the Partners of the Company are present or represented at a meeting and agree, the meeting may be held without prior notice.

Collective decisions are validly adopted by simple majority of the votes and subject to the consent of the General Partner.

Unanimous written resolutions of the Partners will have the same effect as decisions taken in a Partners' meeting.

**Art. 11. Financial Year, Financial Statements, Auditor.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> July and closes on the 30th June on the following year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30 June 2011.

Each year, as of the Company's financial year end, the General Partner will draw up the balance sheet and the profit and loss account of the Company, all in accordance with the prescriptions of the law, and will submit these accounts to the Partners' meeting for approval.

The Limited Partner may at the registered office inspect or require to be provided with the accounting records, the inventory, the balance sheet and the profit and loss account of the Company and generally all the business records of the Company or of the General Partner in relation to his activity on behalf of or in connection with the Company and can, acting reasonably, at the cost of the Company, require the General Partner to report on all aspects of the business with the Company and the companies and entities it contracts or invests in.

The Limited Partner may appoint an auditor to receive and report on the books and accounts of the Company. Such auditor shall have full access to the books and records of the Company and to the extent legally possible, of any other company in which the Company has a controlling interest.

**Art. 12. Distributions.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company. Out of such profit, the balance of the net profit will be distributed among the Partners or a part of it will be carried forward or transferred to an extraordinary reserve, as resolved by the Partners.

A distribution may also be resolved any time during a financial year in addition to an annual distribution, subject to any limitation provided for by law.

Any distributions to the Partners shall be made pro rata to Partners' shareholdings.

**Art. 13. Dissolution of the Company, liquidation.** The Company may be dissolved at any time by each Partner (without prejudice however to the provision of article 8.4) by giving at least 2 months' notice to the other Partner, unless otherwise agreed in writing, in which case the General Partner shall only be entitled to receive his GP Partnership Value in the liquidation proceeds in cash (and any remuneration due in accordance with article 9). In case the Company holds insufficient cash, the Limited Partner may either agree to a sale of assets to generate sufficient cash or to pay the relevant amount of cash to the General Partner.

In case of debts of the Company which can not be satisfied out of the available cash of the Company, the General Partner may only dispose of assets with the agreement of the Limited Partner.

**Art. 14. Applicable law.** For all matters not provided for in the Articles, the Partners refer to applicable law.

**Art. 15. Definitions.**

Age Limit	Means the age of 70 years
Articles	Means the Articles of the Company from time to time.
Death	Means the death of the General Partner or his being declared missing for a period of no less than one year.
Expulsion	Means the expulsion of the General Partner out of Luxembourg and/or the prohibition for the General Partner to be in and come into Luxembourg for a period of no less than one year.
General Partner	Means Mr Leslie Perlman, South African passport number 460379188, businessman, born on 1 September 1959, in South Africa and residing professionally at 4 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
GP Partnership Value	Means the value determined by a suitably qualified valuer, appointed by the Limited Partner with the consent of the General Partner, of the General Partner's partnership interest. Such value shall be determined on an arm's length basis on the basis of the estimated market value of the Company and the proportional economic interest of the General Partner's partnership interest.
Incapacity	Means the total or substantial incapacity of the general Partner to duly fulfil his role as the general partner of the Company for a period of more than three months or expected to last for a period of more than three months.
Insanity	Means the insanity of the General Partner as declared by two medical experts.
Insolvency	Means the bankruptcy or insolvency of the General Partner, gestion contrôlée, sursis de paiement, or where the General Partner applies for or becomes subject to composition with creditors, or any other insolvency proceeding.
Misconduct	Means (i) a conduct, behaviour, action or inaction of the General Partner for which he has been found guilty (in first instance) in a criminal court (except for misdemeanours/minor traffic offences), and (ii) the serious, uncured and material breach of the laws applicable to the Company or the Articles or the complete, continued and wrongful lack of management of the Company's business.
Partners	Means the General Partner and the Limited Partner.

### Contributions

A. Mr Leslie Perlman mentioned above under 1. has subscribed for 5 (five) unlimited partnership interest of nominal value of EUR one (EUR 1), per partnership interest.

B. Yellowwoods Holdings S.à r.l., mentioned above under 2. has subscribed for 49,995 (forty-nine thousand nine hundred ninety-five) limited partnership interest of nominal value of EUR one (EUR 1), per partnership interest.

### Subscription - Payment

The appearing parties, represented as stated hereabove, declare to have fully paid the partnership by contribution in cash, so that the amount of fifty thousand Euros (50.000,- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the S.E.C.S., or charged to it for its formation, amounts to about EUR 1,400.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre juin.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) Monsieur Leslie Perlman, homme d'affaires, né le 1<sup>er</sup> septembre 1959 en Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 4, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'Associé Commandité, et

2) Yellowwoods Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 4, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.320, représentée par Madame Moira Potgieter et Monsieur Egbertus Le Roux, en tant qu'Associé Commanditaire,

chacun d'eux étant ici représenté par Me Sophie Bronkart, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations données en date du 3 juin 2010.

Les procurations mentionnées ci-avant, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire d'établir ainsi qu'il suit les statuts d'une société en commandite simple (S.E.C.S.) selon les lois du Grand Duché de Luxembourg qu'elles déclarent constituer entre elle.

**Art. 1<sup>er</sup>. Constitution, dénomination, associés.** Une société en commandite simple (ci-après la «Société») avec la dénomination «L. Perlman S.E.C.S.» et régie par les lois luxembourgeoises, en particulier par les articles 16 à 22 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et les présents Statuts, est constituée par et entre:

- M. Leslie Perlman, en tant qu'associé commandité (l'«Associé Commandité»); et
- Yellowwoods Holding S.à r.l., en tant qu'associé commanditaire (l'«Associé Commanditaire»).

**Art. 2. Durée.** Sous réserve des dispositions contenues à l'Article 13, la Société est constituée pour une durée illimitée. L'existence de la Société ne sera pas affectée par, et la Société ne sera pas dissoute ou liquidée à la suite de l'Insolvabilité, l'Incapacité, le Décès, l'atteinte de l'Age Limite, l'Expulsion, la Mauvaise Conduite ou la Maladie Mentale de l'Associé Commandité.

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est de détenir des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres sociétés, entreprises ou entités, l'acquisition par l'achat, la souscription, le transfert, l'apport ou de toute autre manière, de même que le transfert par la vente, échange, apport ou autrement d'actions, obligations, certificats de créances, certificats, notes et autres valeurs mobilières ou instruments de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des associations de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.



La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de certificats, d'instruments de dettes et certificats de créance de toute espèce de même que tout autre type de titres ou instruments représentatifs de dettes.

De manière générale, elle peut prêter assistance (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés, entités ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et effectuer toute opération qu'elle juge utile ou appropriée à l'accomplissement et au développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer, sans limitation, toute opération commerciale, technique, financière ou toute autre opération liée, directement ou indirectement, à ses objets dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de ses objets.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est situé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Associé Commandité.

**Art. 5. Capital, parts sociales.** Le capital de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

L'Associé Commandité a effectué un apport en numéraire au capital de cinq euros (EUR 5) et a reçu cinq (5) parts de commandité.

L'Associé Commanditaire a effectué un apport en numéraire au capital de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 49.995) et a reçu quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze (49.995) parts de commanditaire. Il n'existe aucun autre engagement en relation avec les apports faits au capital par l'Associé Commanditaire.

La totalité des apports en numéraire a été entièrement libérée.

**Art. 6. Transfert des parts sociales.** Sans préjudice des dispositions de l'article 8.4, l'Associé Commandité ou l'Associé Commanditaire peut vendre, céder, transférer ou mettre en gage tout ou partie de ses parts sociales dans la Société uniquement si ces parts sociales ont été préalablement et unanimement approuvées par tous les Associés.

Un transfert de parts sociales n'est valable que si les procédures prescrites par le Code Civil luxembourgeois sont respectées, et après modification correspondante dans les présents Statuts.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale.

**Art. 7. Responsabilité des Associés.** L'Associé Commandité est responsable à l'égard des tiers de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent être réglées avec les avoirs de la Société. L'Associé Commandité n'est toutefois pas tenu de rembourser à l'Associé Commanditaire les apports faits au capital par l'Associé Commanditaire en relation avec ses parts sociales.

L'Associé Commanditaire est uniquement responsable du paiement des apports au capital dus dans le cadre de l'émission de ses parts sociales et n'encourt aucune responsabilité autre que pour tous les montants non payés suite à son engagement d'effectuer des apports à la Société.

#### **Art. 8. Administration.**

8.1. L'Associé Commandité est le seul responsable de la gestion des affaires de la Société.

L'Associé Commandité a les pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes d'administration, de gestion, de disposition ou tous autres actes pour le compte de la Société et représente la Société dans ses affaires à l'égard des tiers.

La Société est engagée par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs auront été délégués par l'Associé Commandité.

L'Associé Commanditaire n'a aucun droit ou pouvoir de gestion ou de décision au sein de la Société autre que ceux dont un associé commanditaire est généralement investi tels que l'approbation des comptes annuels, la nomination d'un commissaire et toute modification des Statuts et lorsque les présents Statuts le prévoient spécifiquement, il ne doit pas interférer, d'aucune manière que ce soit, dans la gestion et l'administration de la Société et ne doit en aucun cas représenter la Société ou agir en son nom (y compris par voie de délégation de pouvoir de l'Associé Commandité).

8.2. Sous réserve des dispositions de l'article 8.3 et 8.4, l'Associé Commanditaire n'a aucun droit ou pouvoir de remplacer ou de demander le remplacement de l'Associé Commandité.

8.3. Sans limiter les dispositions de l'article 8.4, en cas de Décès de l'Associé Commandité, l'Associé Commanditaire, à l'exclusion de toute autre personne, a la possibilité de requérir la nomination par le président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg d'une personne (laquelle personne doit toujours être un individu) en tant qu'administrateur de la Société pour toutes les affaires urgentes ou purement administratives pendant une période ne devant pas excéder six (6) mois. Si l'Associé Commanditaire n'a pas requis la nomination d'un administrateur dans le (1) mois qui a suivi le Décès de l'Associé Commanditaire, l'héritier de l'Associé Commandité pourra requérir la nomination d'un tel administrateur. En cas de Décès, les parts sociales de l'Associé Commandité seront vendues à une autre personne, cette personne devenant le nouvel associé commandité de la Société.

8.4. En cas de Décès, d'Insolvabilité, d'Incapacité, de Maladie Mentale, d'Expulsion ou de Mauvaise Conduite de l'Associé Commandité ou si l'Associé Commandité a atteint l'Age Limite ou a demandé la dissolution de la Société en vertu de

l'Article 13, l'Associé Commandité sera considéré comme l'«Associé Commandité Démissionnaire» et l'Associé Commandité Démissionnaire sera considéré comme ayant irrévocablement offert de se retirer en tant qu'associé commandité et de vendre ou céder ou renoncer, en contrepartie de la Valeur des Parts de Commandité, à ses parts sociales dans la Société. L'Associé Commanditaire peut accepter avec une autre personne que celle-ci devienne le nouvel associé commandité de la Société en remplacement de l'Associé Commandité Démissionnaire et les présents statuts seront modifiés en conséquence. En vertu du présent article, l'Associé Commanditaire aura, dans la mesure nécessaire, une procuration irrévocable de l'Associé Commandité Démissionnaire (laquelle procuration étant un mandat post mortem en cas de décès) pour prendre toute mesure en vue de rendre le présent article effectif (y compris la modification des Statuts). Avis de l'accord de l'Associé Commanditaire avec une autre personne doit être envoyé à l'Associé Commandité Démissionnaire (ou son héritier) au siège social de la Société et, sans préjudice de l'article 8.3, dès la remise de cet avis, l'Associé Commandité Démissionnaire n'aura plus aucun droit ou pouvoir pour agir pour le compte de, ou pour la Société et les parts sociales de l'Associé Commandité Démissionnaire seront automatiquement transférées au nouvel associé commandité ou rachetées par la Société en contrepartie du paiement à l'Associé Commandité Démissionnaire (ou son héritier) de la Valeur des Parts de Commandité, sans préjudice de tous autres montants dus à l'Associé Commandité Démissionnaire qui n'ont pas été réglés en vertu des articles 9 et 13 (les «Montants Dus»).

**Art. 9. Rémunération de l'Associé Commandité.** L'Associé Commandité percevra une rémunération mensuelle brute pour l'exécution de son mandat d'un montant à déterminer en accord avec l'Associé Commanditaire.

**Art. 10. Décisions collectives.** Chacun des Associés a droit à une (1) voix.

Les décisions collectives des Associés sont requises dans le cadre de l'approbation des comptes annuels, de la distribution des bénéfices ou de la modification des Statuts, y compris l'augmentation du capital et en cas de dissolution.

Les décisions collectives sont prises en assemblée générale des Associés qui peut être convoquée par lettre recommandée avec un préavis d'au moins huit (8) jours par tout Associé ou par voie de résolution écrite des Associés à la demande et sur proposition de l'un des Associés. Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions sera envoyé aux Associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions.

Tout Associé peut prendre part aux assemblées générales en nommant une autre personne comme son mandataire par écrit, par e-mail, télex ou télécopie.

Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à une assemblée et qu'ils l'acceptent, une assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Les décisions collectives sont valablement adoptées à la majorité simple des voix et sous réserve de l'approbation de l'Associé Commandité.

Des résolutions écrites unanimes des Associés auront le même effet que les décisions prises lors d'une assemblée des Associés.

**Art. 11. Année sociale, états financiers, commissaire.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante, à l'exception de la première année qui commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 juin 2011.

Chaque année, à la fin de l'année sociale de la Société, l'Associé Commandité établit le bilan et le compte de pertes et profits de la Société, le tout conformément aux dispositions de la loi, et soumet ces comptes à l'assemblée des Associés pour leur approbation.

L'Associé Commanditaire peut consulter au siège social, ou demander à recevoir les documents comptables, l'inventaire, le bilan et le compte de pertes et profits de la Société et généralement tous les documents commerciaux de la Société ou de l'Associé Commandité dans le cadre de son activité pour le compte de, ou en relation avec la Société et peut, tout en agissant raisonnablement, aux frais de la Société, demander à l'Associé Commandité de faire un rapport sur tous les aspects de l'activité de la Société et des sociétés et entités avec lesquelles elle est en relation d'affaires ou dans lesquelles elle investit.

L'Associé Commanditaire peut nommer un commissaire afin de recevoir et de faire un rapport sur les livres et comptes de la Société. Le commissaire aura un accès illimité aux livres et comptes de la Société et, dans la mesure permise par la loi, de toute autre société dans laquelle la Société a un pouvoir de contrôle.

**Art. 12. Distributions.** Le solde créditeur du compte de pertes et profits de la Société, déduction faite des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société. Le solde du bénéfice net sera distribué parmi les Associés ou une partie de ce solde peut être reporté ou alloué à une réserve extraordinaire, tel que cela sera décidé par les Associés.

Sous réserve de toute limitation imposée par la loi, une distribution peut également être décidée à tout moment au cours d'une année sociale, en plus de la distribution annuelle.

Toutes distributions aux Associés se feront au pro rata des parts sociales détenues par les Associés.

**Art. 13. Dissolution de la Société, liquidation.** La Société peut être dissoute à tout moment par chaque Associé (sans préjudice toutefois des dispositions de l'article 8.4) en envoyant avec un préavis de deux (2) mois au moins un avis à



l'autre Associé, sauf accord contraire par écrit et dans ce cas, l'Associé Commandité aura uniquement le droit de recevoir sa Valeur des Parts de Commandité dans le cadre du boni de liquidation en espèces (et toute rémunération due en vertu de l'article 9). Dans l'hypothèse où la Société n'aurait pas de trésorerie suffisante, l'Associé Commanditaire peut soit accepter la vente d'avoirs afin de générer de la trésorerie suffisante soit régler les montants en espèces concernés à l'Associé Commandité.

Dans l'hypothèse où les dettes de la Société ne pourraient pas être réglées avec la trésorerie disponible de la Société, l'Associé Commandité ne peut disposer des avoirs qu'avec le consentement de l'Associé Commanditaire.

**Art. 14. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas prévues par les présents Statuts, les Associés se réfèrent à la législation en vigueur.

**Art. 15. Définitions.**

Age Limite	Signifie l'âge de 70 ans.
Associé Commandité	Signifie M. Leslie Perlman, numéro de passeport sud africain 460379188, homme d'affaires, né le 1 <sup>er</sup> septembre 1959 en Afrique du Sud et ayant son adresse professionnelle au 4, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Associés	Signifie l'Associé Commandité et l'Associé Commanditaire.
Décès	Signifie le décès de l'Associé Commandité ou une déclaration de disparition pour une période n'étant pas inférieure à une année.
Expulsion	Signifie l'expulsion de l'Associé Commandité en dehors du Luxembourg et/ou l'interdiction de l'Associé Commandité d'être ou de venir au Luxembourg pour une période n'étant pas inférieure à une année.
Incapacité	Signifie l'incapacité totale ou substantielle de l'Associé Commandité pour remplir valablement son rôle d'associé commandité de la Société pour une durée de plus de trois mois ou prévue pour durer plus de trois mois.
Insolvabilité	Signifie la faillite ou l'insolvabilité de l'Associé Commandité, la gestion contrôlée, le sursis de paiement, ou lorsque l'Associé Commandité demande ou fait l'objet d'un arrangement avec les créanciers ou toute autre procédure d'insolvabilité.
Maladie Mentale	Signifie la maladie mentale de l'Associé Commandité faisant l'objet d'une déclaration par deux médecins spécialisés.
Mauvaise Conduite	Signifie (i) une conduite, un comportement, une action ou une absence d'action de l'Associé Commandité pour lesquels il est reconnu coupable (en première instance) dans un tribunal pénal (à l'exception de délits mineurs/violations mineures au code de la route), et (ii) la violation sérieuse, matérielle, et à laquelle il ne peut être remédié, des lois applicables à la Société ou des Statuts ou la faute de gestion complète et durable des activités de la Société.
Statuts	Signifie les Statuts de la Société de temps à autre.
Valeur des Parts de Commandité	Signifie la valeur déterminée par un expert qualifié, nommé par l'Associé Commanditaire avec l'accord de l'Associé Commandité, des parts de l'Associé Commandité. Cette valeur est déterminée à des conditions normales sur la base de la valeur de marché estimée par la Société et l'intérêt économique proportionnel des parts de l'Associé Commandité.

*Apports*

A. Monsieur Leslie Perlman, mentionné ci-avant au point 1., a souscrit à cinq (5) parts de commandité d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) par part de commandité.

B. Yellowwoods Holdings S.à r.l., mentionnée ci-avant au point 2., a souscrit à quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze (49.995) parts de commanditaire d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) par part de commanditaire.

*Souscription - Libération*

Les parties comparantes, représentées tel que mentionné ci-avant, déclarent avoir entièrement libéré les parts sociales en contrepartie d'un apport en numéraire de sorte que le montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000) est à la disposition de la Société. Preuve de cet apport est donné au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Coûts*

Le montant des dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la S.E.C.S. ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.400,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom, demeure et état civil, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: S. BRONKART et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2010. Relation: LAC/2010/26145. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010073549/417.

(100086298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**East West Tiles S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.516.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 8 juin 2010*

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

5. M. Xavier SOULARD a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EAST WEST TILES S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010066125/22.

(100081763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**EPS Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 48.601.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 05. MAI 2010*

Die Versammlung nimmt die Mandatsniederlegung des Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Dieter Feustel mit Ablauf 31. Dezember 2009 zur Kenntnis.

Zum neuen Verwaltungsrat wählt die Versammlung per 01.01.2010 einstimmig Herrn Pascal Wagner, geschäftsansässig in 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange, der das Mandat annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 weiterführt.

Die Anschriften des Vorsitzenden des Verwaltungsrats Robert Langmantel, des Verwaltungsratsmitgliedes Georges Majerus und des Aufsichtskommissars haben sich geändert. Sie sind beide geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

*Die Versammlung*

Référence de publication: 2010066130/17.

(100081830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Marketing Control Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 42.234.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 22. Dezember 2009*

Das Verwaltungsratsmitglied Dieter Feustel wird von seinem Amt als Verwaltungsrat abberufen.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wählt die Versammlung einstimmig Herrn Georges Majerus, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, der das Amt annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010 weiterführt.

Die neue Geschäftsadresse von Herrn Robert Langmantel und der Fides-Inter-Consult S.A. lautet nunmehr 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

*Die Versammlung*

Référence de publication: 2010066240/15.

(100081833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Euro Leasing AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 102.598.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010066133/10.

(100081896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Fabri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6688 Mertert, 1, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 79.336.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2010066136/13.

(100081649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**FW Hungary Licensing, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 127.226.

—  
Par résolutions signées en date du 19 mai 2010, l'associé unique de la personne morale de droit étranger a pris la décision de nommer de Kevin Hagan avec adresse professionnelle à Perryville Corporate Park, NJ 08809-4000 Clinton, Etats-Unis, au mandat de gérant de la succursale, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

En conséquence, les Gérants de la succursale sont les suivants:

- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Rakesh Jindal, avec adresse au 80, Rue de Lausanne, 1202 Genève, Suisse
- Kevin Hagan, précité

En accord avec l'acte d'ouverture de la succursale "lorsque plusieurs personnes occupent le poste de Gérant de la Succursale, les décisions du gérant ne pourront être prises que par l'ensemble de ces personnes agissant d'un commun accord."

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010066153/19.

(100081781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**JLS Transactions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4818 Rodange, 21, avenue Dr. Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 141.714.

---

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010066197/12.

(100081893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Gazeley Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.226.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066157/10.

(100081726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Global Water Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.761.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066166/9.

(100081874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Haden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.734.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066179/9.

(100081770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**International Fund Administration Support S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.661.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A R.L.

EXPERT COMPTABLES - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2010066184/13.

(100081930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Man RMF Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 92.790.

*Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 14 mai 2010*

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.
2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

nom	prénom(s)
WAGNER	Yves
DE VET	Luc
BODMAN	Philip
LIDEN	Sven
WALLEY	John

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale  
DELOITTE S.A.

Luxembourg, le 14 mai 2010.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010069679/26.

(100081784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

**Haden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 53.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010066180/10.

(100081959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

**Fun-City Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.  
R.C.S. Luxembourg B 153.678.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den achten Juni.

Vor dem unterzeichneten Paul DECKER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Claude LEGRAND, Privatbeamter, geboren in Luxemburg am 21.02.1968 wohnhaft in L-5447 Schwebsingen, 6, rue du Verger,
- 2.- Herr Carsten LOK, selbständig, geboren in Herning/Dänemark am 19.02.1957, wohnhaft in L-2714 Luxembourg, 9, rue du Fort Wallis.
- 3.- Dame Rita PAEPEN, ehemalige Beamtin des Europäischen Parlaments, geboren am 24.04.1952 in Herentals/Belgien, wohnhaft in L2714 Luxembourg, 9, rue du Fort Wallis.

Welche Komparenten erklären eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

**Art. 1.** Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet FUN-CITY SARL.

**Art. 2.** Gegenstand des Unternehmens ist das Verwalten sowie der Vertrieb von Sport- und Freizeitanlagen, mit oder ohne Restaurant.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte betreiben, die dem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen geeignet sind.

Die Gesellschaft kann sich an anderen Unternehmen mit ähnlichem Geschäftsgegenstand in beliebiger Rechtsform beteiligen.

Sie kann Zweigniederlassungen errichten.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet, ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, aufgelöst werden.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde von Mondorange.

Der Firmensitz kann, durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung, an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Es ist der Gesellschaft gestattet Büros, Zweigstellen und/oder Filialien sowohl im In- als auch im Ausland zu errichten.

**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,00) eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

**Art. 6.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Anteilübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. In jedem Fall sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter, ausser wenn es sich um den überlebenden Ehepartner oder den/die Erben handelt denen ein Pflichtteil zusteht, nur mit der ausdrücklichen Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Jede Anteilsübertragung an Nicht-Gesellschafter unterliegt ferner einem Vorzugsrecht zu Gunsten der anderen Gesellschafter.

Im Falle, dass die Parteien keine Einigkeit über den zwischen ihnen zu zahlenden Preis erzielen, wird gemäss den Bestimmungen von Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, der Wert eines Anteils auf Basis der letzten drei Bilanzen der Gesellschaft bewertet.

Zählt die Gesellschaft weniger als drei Geschäftsjahre, wird der Wert auf Grund der Bilanz(en) der bestehenden Geschäftsjahre bewertet.

Sollte bei einem oder mehreren Gesellschaftern, die eine juristische Person sind, die wirtschaftlichen Nutzniesser oder Berechtigten, in einer Weise ändern die diesen wirtschaftlichen Nutzniessern oder Berechtigten weniger als einundfünfzig Prozent (51%) der Stimmrechte in dieser juristischen Person zugestehen, wird dies mit einer Veräusserung der Gesellschaftsanteile im Sinne von Absatz zwei gleichgesetzt. Diese Veränderung muss der Gesellschaft und den verbleibenden Gesellschaftern wie obenbeschrieben mitgeteilt werden. Die Bestimmungen der Abschnitte zwei bis fünf sind anwendbar.

**Art. 7.** Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft auf.

**Art. 8.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben eines Gesellschafter können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer sind jederzeit abrufbar.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

**Art. 11.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.



**Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 15.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Restbetrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**Art. 16.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

#### *Zeichnung der Anteile*

Die Stammeinlagen wurden wie folgt verteilt:

1. Herr Claude LEGRAND, vorgeannt, .....	50 Anteile
2. Herr Carsten LOK, vorgeannt, .....	25 Anteile
3. Dame Rita PAEPEN, vorgeannt, .....	25 Anteile
TOTAL: .....	100 Anteile

Alle Stammeinlagen wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

#### *Kosten*

Die Kosten und Gebühren, welcher Form sie auch sein mögen, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,00) abgeschätzt.

#### *Beschlüsse der Anteilhaber*

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat sich der Anteilhaber, folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Herr Claude LEGRAND, vorgeannt, und Herr Carsten LOK, vorgeannt, werden zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer ernannt.

Die Geschäftsführer haben das Recht, die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig zu verpflichten.

2.- Die Adresse der Gesellschaft ist in L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des Notars Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. LEGRAND; C. LOK; R. PAEPEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2010. Relation: LAC/2010/25394. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Juni 2010.

Référence de publication: 2010073505/115.

(100086217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

### **King Power (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 117.875.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010066201/11.

(100081963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Katto Financial Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 36.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010066200/10.

(100081605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Karthago Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 110.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010066199/10.

(100081604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Inter-Corus Finance Control S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 38.309.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 09. März 2010*

1. Abberufung und Neubestellung eines Verwaltungsratsmitgliedes Herr Michel Vandevijver wird von seinem Amt als Verwaltungsrat abgerufen.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Pascal Wagner geschäftsansässig in 81, rue J.-B. Gillardin, L-4735 Pétange ernannt, der das Mandat annimmt.

5. Verlängerung der Mandate des Verwaltungsrates, des Administrateur Délégués und des Aufsichtskommissars

*Die Mandate*

- des Verwaltungsrats bestehend aus den Herren

\* Robert Langmantel, mit neuer Geschäftsadresse in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

\* Georges Majerus, mit neuer Geschäftsadresse in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

\* Pascal Wagner, geschäftsansässig in 81, rue J.-B. Gillardin, L-4735 Pétange

- des Administrateur Délégué

\* Robert Langmantel, mit neuer Geschäftsadresse in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

- des Aufsichtskommissars

\* Fides Inter-Consult S.A., mit neuer Anschrift in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

werden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

*Die Versammlung*

Référence de publication: 2010066189/24.

(100081831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Diacine Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.682.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- (1) Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership,
- (2) Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership,
- (3) Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership,
- (4) Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership, and
- (5) Fourth Cinven Fund (No. 3 - VCOC) Limited Partnership,

(each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership, with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY), each with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG; and each represented by Me Toïnon Hoss, Maître en Droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 2 June 2010 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a joint stock company (société anonyme) under the name of "Diacine Investments" which is hereby established as follows:

### **Part I. Form, Denomination, Duration, Registered office**

**Art. 1. Form, Name.** There exists among the shareholders and all those who may become owners of the Shares hereafter a Company in the form of a société anonyme, under the name of Diacine Investments (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

#### **Art. 3. Registered office.**

3.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

3.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

3.4 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

### **Part II. Purpose, Object**

#### **Art. 4. Purpose, Object.**

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

4.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.4 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

### Part III. Share capital - Shares

#### Art. 5. Share capital.

5.1 The Company has an issued share capital of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) represented by a total of thirty-one thousand (31,000) fully paid Shares, each with a nominal value of one Euro (€1) with such rights and obligations as set forth in the present Articles.

5.2 The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.

5.3 The Company may not issue fractional Shares. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.

5.4 The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.

5.5 Any Share premium shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.

#### Art. 6. Securities in registered form only.

##### 6.1 Shares

6.1.1 Shares of the Company are in registered form only.

6.1.2 A register of Shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

6.1.3 The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person (in the case of fractions of Shares or otherwise), the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

6.1.4 The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of Shareholders by means of written notification to the Company.

6.1.5 All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

6.1.6 Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board Members. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

##### 6.2 Other Securities

6.2.1 Securities (other than Shares which are covered by article) of the Company are in registered form only.

6.2.2 Where Securities are recorded in the register of the relevant Securities on behalf of one or more persons in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a professional securities depositary or any other depositary or trustee (such systems, professionals or other depositaries being referred to hereinafter as "Depositaries") or of a sub-depositary designated by one or more Depositaries, the Company - subject to having received from the Depositary with whom those Shares are kept in account a certificate in proper form - will permit those persons to exercise the rights attaching to those Securities. The Board of Directors may determine the formal requirements with which such certificates must comply. Notwithstanding the foregoing, the Company will make any payments only to the Depositary or sub-depositary recorded in the register or in accordance with its instructions, and such payment will effect full discharge of the Company's obligations.

6.2.3 The provisions of article shall apply mutatis mutandis.

**Art. 7. Transfer of Shares.** A transfer of registered Shares made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the relevant register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the

relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Voting of shares.** Each share shall carry one vote.

In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 in financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged subject to and in accordance with the relevant pledge agreement. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of directors to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, and to propose and adopt resolutions in written form (to the extent permitted by law). Any such agreement between a shareholder and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect to by it. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, always subject to and as agreed with the shareholder having pledged the shares, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the above provisions.

#### **Part IV. Management of the company**

**Art. 9. Management of the Company - Board of Directors - Sole Director.**

9.1 The Company shall be managed by a Board of Directors which is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal, management and administration falling within the purposes of the Company. In the event the Company has only one Shareholder or two Shareholders, the Company may at the option of the sole Shareholder or as the case may be the two Shareholders, be managed by one or two Directors as provided for by law and all provisions in the present Articles referring to the Board of Directors shall be deemed to refer to the sole Director or the two Directors (*mutatis mutandis*) who shall have all such powers as provided for by law and as set forth in the present Articles with respect to the Board of Directors.

9.2 All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of the Company to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors.

9.3 Except as otherwise provided herein or by law, the Board of Directors of the Company is authorised to take such action (by resolution or otherwise) and to adopt such provisions as shall be necessary, appropriate, convenient or deemed fit to implement the purpose of the Company.

**Art. 10. Composition of the Board of Directors.**

10.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of no less than three (3) Directors (unless otherwise provided for herein) who may but do not need to be Shareholders of the Company.

10.2 The Directors are appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years or until their successors are elected; provided however that any one or more of the Directors may be removed with or without cause (*ad nutum*) by the General Meeting of Shareholders by a simple majority vote of votes cast at a General Meeting of Shareholders. The Directors shall be eligible for re-election.

10.3 In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining Directors may fill such vacancy and appoint a successor to act until the next General Meeting of Shareholders.

**Art. 11. Chairman.**

11.1 The Board of Directors shall, to the extent required by law and otherwise may, appoint the chairman of the Board of Directors amongst its members. The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors and of Shareholders including class meetings. In the absence of the chairman a chairman *ad hoc* elected by the Board, the General Meeting of shareholders (or class meeting, as the case may be), shall chair the relevant meeting.

11.2 In case of a tie the chairman (or any other Board member) shall not have a casting vote.

**Art. 12. Board Proceedings.**

12.1 The Board of Directors shall meet upon call by (or on behalf of) any Director.

12.2 Notice of any meeting of the Board of Directors must be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each Director two (2) days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twenty four (24) hours notice shall be sufficient. No convening notice shall be required for meetings held pursuant to a schedule previously approved by the Board and communicated to all Board members. A meeting of the Board may also be validly held without convening notice to the extent the Directors present or represented do not object and those Directors not present or represented have waived the convening notice in writing, by fax or email.

12.3 Meetings of the Board of Directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other).

12.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Director as his proxy.

12.5 The duly convened meeting of the Board of Directors shall be duly constituted and validly deliberate if at a majority of all Directors in office (and able to vote) is present or represented. Resolutions put to the vote shall be passed only if approved by a simple majority of affirmative votes of the Directors present or represented (and able to vote).

12.6 Meetings of the Board of Directors may be validly held at any time and in all circumstances by means of telephonic conference call, videoconference or any other means, which allow the identification of the relevant Director. A Director attending in such manner shall be deemed present at the meeting for as long as he is connected.

12.7 The Board of Directors may also in all circumstances with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmission, or e-mail.

12.8 The minutes of any meeting of the Board of Directors (or copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise) shall be signed by the chairman of the Board, the chairman of the relevant meeting or by any two (2) Directors or as resolved at the relevant Board meeting or a subsequent Board meeting.

#### **Art. 13. Delegation of power, Committees, Secretary.**

13.1 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors or other officers or agents of the Company (with power to sub-delegate). In addition the Board of Directors may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business to an executive committee as it deems fit. The Board of Directors shall determine the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.

13.2 The Board of Directors may (but shall not be obliged to unless required by law) establish one or more committees (including an audit committee and a compensation committee) and for which it shall, if one or more of such committees are set up, appoint the members (who may be but do not need to be Board members), determine the purpose, powers and authorities as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto.

13.3 The Board of Directors may appoint a secretary of the Company who may but does not need to be a member of the Board of Directors and determine his responsibilities, powers and authorities.

**Art. 14. Binding Signature.** The Company will be bound by the signature of any two (2) Directors or by the sole or joint signatures of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors. For the avoidance of doubt, for acts regarding the daily management of the Company, the Company will be bound by the sole signature of the administrateur délégué ("Chief Executive Officer" or "CEO") or any person or persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

#### **Art. 15. Board Indemnification.**

15.1 The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

15.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

15.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:

15.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

15.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

15.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

15.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

15.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.



#### **Art. 16. Conflicts of Interest.**

16.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm only, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.2 In the case of a personal conflict of interest of a Director, such Director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the next General Meeting of Shareholders before any resolution as and to the extent required by law.

### **Part V. General meetings of shareholders**

#### **Art. 17. Meetings of Shareholders - Annual General Meeting.**

17.1 Any regularly constituted General Meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

17.2 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of June of each year at 15.00 (local time) (or such other date as may be permitted by law). If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following normal business day.

17.3 Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

17.4 Notice of all meetings of Shareholders shall be given to each Shareholder as provided by law either by registered mail at least eight (8) days before the Meeting or by such publications as set forth in applicable law. If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders, the General Meeting may be held without prior notice or publication.

17.5 A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or by cable or telegram or telex.

17.6 Except as otherwise provided for herein or as required by law, resolutions at a duly constituted Meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of the votes cast.

17.7 The Board of Directors, acting reasonably, may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any General Meeting of Shareholders.

17.8 General meetings of Shareholders shall be presided over by the chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person designated by the General Meeting.

17.9 The Board of Directors may decide to allow the casting of votes in writing. In such case Shareholders may cast their vote by mail, by means of a form which shall contain at least the following mentions:

17.9.1 the date, time and place of the general meeting,

17.9.2 the name, address and other appropriate particulars of the shareholder,

17.9.3 the number of shares held by the shareholder,

17.9.4 the agenda,

17.9.5 the text of the proposed resolutions,

17.9.6 the possibility to express a positive or negative vote or an abstention;

17.9.7 the possibility to give power to vote on any new resolution or amendments to the proposed resolutions tabled at the General Meeting or announced by the Company after remittance of the voting form. Voting forms need to be remitted to the Company or its agent, no later than two (2) business day preceding the date of the relevant general meeting, unless the Company sets a shorter time limit. Duly completed and executed voting forms received as aforesaid shall be taken into account for the calculation of the quorum at such General Meeting. Incomplete voting forms or voting forms received after the relevant time limit set by the Company shall not be taken into account.

17.10 Complying with the requirements of the law, once the Board of Directors has ratified that appropriate robust and tested technology and the related means for the casting of votes are available, the Board of Directors may allow participation of Shareholders in the Meeting by way of video conference or by way of other telecommunication means permitting their due identification. Any Shareholder who participates in such a way to a General Meeting of the Company shall be deemed to be present at such General Meeting for the purpose of determining the quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such General Meeting. In case of interruption of transmissions or any other technical malfunctions having the same effect, the chairman may suspend the General Meeting. If such interruption can not be cured within one (1) hour of the suspension, the General Meeting may validly resume and deliberate on all outstanding items of the agenda notwithstanding such interruption provided that those Shareholders no longer participating shall no longer be counted in the quorum.

17.11 The provisions applying to the General Meeting of Shareholders shall apply mutatis mutandis to class meetings.

17.12 In case the Company has only one Shareholder, such sole Shareholder shall have all powers of the General Meeting. Resolutions of the sole Shareholder are recorded in writing.

17.13 Holders of notes or bonds issued by the Company shall not, unless compulsorily otherwise provided for by law, be entitled to assist or attend General Meetings.

#### **Part VI. Amendment of articles**

**Art. 18. Amendments of Articles.** The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the General Meeting of Shareholders to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg and as may otherwise be provided herein.

#### **Part VII. Accounting year, Audit**

**Art. 19. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on first of January and shall terminate on thirty-first of December of each year.

**Art. 20. Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or more auditors as required by law. The auditor(s) shall be elected by the General Meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders. The auditor(s) in office may be removed at any time by the Shareholders with or without cause.

#### **Part VIII. Distributions, Winding up**

##### **Art. 21. Distributions.**

21.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to a non distributable reserve as required by law. This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the issued share capital of the Company.

21.2 The General Meeting of Shareholders shall determine how the annual results of the Company will be disposed of in accordance with the provisions of the present Articles. The General Meeting of Shareholders may resolve to distribute any distributable net profits, reserves and/or premium.

21.3 A distribution declared but not paid (and not claimed) on a Share after five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share and shall be forfeited by the holder of such Share, and revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

21.4 Interim dividends may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law either by way of a cash dividend or by way of an in kind dividend (including by way of Shares).

##### **Art. 22. Liquidation.**

22.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Luxembourg Company Law. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Shares in the Company in accordance with the provisions of these Articles.

#### **Part IX. Sole shareholder, Definitions, Applicable law**

**Art. 23. Sole Shareholder.** If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder company pursuant to the provisions of Company Law.

##### **Art. 24. Definitions.**

Articles or Articles of Incorporation	Means the present articles of incorporation of the Company as amended from time to time
Board or Board of Directors	Means the Board of Directors (conseil d'administration) of the Company
Company Law	Means the law of 10 <sup>th</sup> August 1915 on commercial companies as amended (and any replacement law thereof)
Director	Means a member of the Board of Directors or as the case may be, the sole Director of the Company
General Meeting	Means the general meeting of Shareholders
Shareholder	Means a duly registered holder of Shares of the Company
Shares	Means the shares (actions) of the Company

**Art. 25. Applicable law.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the thirty one thousand (31,000) shares for thirty one thousand euro (€31,000) as follows:

Fourth Cinven Fund (No 1) LP .....	6 708
Fourth Cinven Fund (No 2) LP .....	7 001
Fourth Cinven Fund (No 3-VCOC) LP .....	6 942
Fourth Cinven Fund (No 4) LP .....	6 622
Fourth Cinven Fund (UBTI) LP .....	3 727
Total .....	31 000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty one thousand euro (€31,000) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

#### Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-

#### Extraordinary decision of the shareholders

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at  
4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an six (6) year term ending at the general meeting resolving on the annual accounts of year end 2015 (subject to the articles of association of the Company):

Name	professional or private Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Danielle Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Chartered Accountant	9 <sup>th</sup> January 1961	Ettelbrueck (Luxembourg)
Bénédicte Herlinvaux	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Private Employee	19 <sup>th</sup> December 1974	Namur (Belgium)
Supraj Rajagopalan	Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG	Manager	16 <sup>th</sup> May 1978	Oxford (United Kingdom)
Nicolas Fernand Paulmier	Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG	Principal	30 <sup>th</sup> April 1964	Nancy, France

3. PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. with registered office at 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg has been appointed as auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting held in 2011 subject to the articles of association of the Company:

#### Special dispositions

- 1.- The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2010.
- 2.- The first annual general meeting shall be held in 2011.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- (1) Fourth Cinven Fund (No1) Limited Partnership,
- (2) Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership,

- (3) Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership,
- (4) Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership, et
- (5) Fourth Cinven Fund (No.3-VCOC) Limited Partnership,

(chacune agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership, ayant son établissement principal à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH3 9BY), chacune ayant son établissement principal à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG; et chacune représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 2 juin 2010, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire soussigné d'établir ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de «Diacine Investments» qu'elles constituent par la présentes:

## **Partie I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Durée, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront détenteurs des Actions par la suite une société anonyme sous la dénomination de Diacine Investments (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par résolution des Actionnaires adoptée de la manière prévue pour la modification des présents Statuts.

### **Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification de Statuts.

3.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par simple décision du Conseil d'Administration.

3.3. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

3.4 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le Conseil d'Administration.

## **Partie II. Objet social**

### **Art. 4. Objet social.**

4.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit (dans), le développement, la licence ou sous-licence de tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

4.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance ou à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

4.3 D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.4 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

## **Partie III. Capital social - Actions**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital social émis de trente-et-un mille euros (€ 31.000) représenté par un total de trente-et-un mille (31.000) d'Actions entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (€ 1) ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une fois ou à plusieurs reprises par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts.

5.3 La Société ne peut pas émettre des fractions d'Actions. Le Conseil d'Administration est autorisé, à sa discrétion, à procéder à des paiements en espèces ou à émettre des certificats en remplacement des fractions d'Actions.

5.4 La Société ou ses filiales pourront acheter ou racheter leurs propres Actions et pourront détenir des Actions en trésorerie, chaque fois dans les limites prévues par la loi.

5.5 Toute prime d'émission sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

#### **Art. 6. Titres sous forme nominative uniquement.**

##### 6.1 Actions

6.1.1 Les Actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.

6.1.2 Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. La propriété des Actions nominatives sera établie par inscription dans ledit registre.

6.1.3 Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Action. Lorsqu'une Action est détenue par plus d'une personne (en cas des fractions d'Actions ou autrement), les personnes qui prétendent être propriétaires de ladite Action devront désigner une seule personne pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée ainsi. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-détenteur ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.1.4 La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions nominatives sont inscrites dans le registre des Actionnaires comme étant le propriétaire unique desdites Actions nominatives. La Société n'encourra aucune responsabilité lorsqu'elle traite avec de telles Actions à l'égard des tiers, et sera justifiée en considérant tout droit, intérêt ou demandes de ces tiers en rapport avec ces actions nominatives inexistantes, sous réserve toutefois de tout droit qu'aurait ce tiers de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription des Actions nominatives. Dans le cas où un détenteur d'actions nominatives ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et avis de la Société pourront être envoyés, la Société pourra inscrire ce fait dans le(s) registre(s) des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur sera considérée comme étant au siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire de temps à autre jusqu'à ce que ce détenteur ait fourni une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'elle figure dans le(s) registre(s) des Actionnaires au moyen d'une notification écrite à envoyer à la Société.

6.1.5 Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Actionnaire nominatif sont considérées comme étant valables lorsqu'elles sont envoyées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.

6.1.6 Sur la demande écrite d'un Actionnaire, un(des) certificat(s) d'Actions nominatives établissant l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaires peut(peuvent) être émis dans les dénominations que le Conseil d'Administration déterminera. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification que le Conseil d'Administration déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux Membres du Conseil. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation de la preuve, de l'engagement et de l'indemnisation jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'Actions endommagés soient remis à la Société avant que les nouveaux certificats soient remis.

##### 6.2 Autres Titres

6.2.1 Les Titres (autres que les Actions telles que couvertes par l'article 6.1) de la Société sont sous forme nominative uniquement.

6.2.2. Lorsque les Titres sont inscrits dans le registre des Titres concernés pour le compte d'une ou plusieurs personnes au nom d'un système de paiement des titres ou de l'opérateur d'un tel système ou au nom d'un dépositaire de titres professionnel ou tout autre dépositaire ou fiduciaire (ces systèmes, professionnels ou autres dépositaires étant désignés ci-après les « Dépositaires ») ou d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, la Société, sous réserve d'avoir reçu du Dépositaire qui détient ces Titres un certificat en bonne et due forme, permettra à ces personnes d'exercer les droits attachés à ces Titres. Le Conseil d'Administration peut déterminer les exigences de forme requises pour ces certificats. Nonobstant ce qui précède, la Société ne peut effectuer un paiement qu'au Dépositaire ou sous-dépositaire inscrit dans le registre ou conformément à ses instructions, et ce paiement déchargera la Société de ses obligations.

6.2.3 Les dispositions de l'article 6.1 s'appliquent mutatis mutandis.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Un transfert d'Actions nominatives fait conformément aux dispositions des présents Statuts se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre approprié, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter et inscrire dans le registre approprié un transfert sur la base d'une correspondance ou de tout autre instrument de transfert jugé satisfaisant par la société établissant les consentements du cédant et du cessionnaire.

**Art. 8. Droits de vote des Actions.** Chaque action donne droit à une voix.

En vertu de l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux actions peuvent être exercés par toute personne bénéficiaire du gage sur les actions sous réserve de, et conformément au contrat de gage concerné. Une telle personne peut également, si, et dans la mesure acceptée avec l'actionnaire ayant constitué un gage sur les actions, exercer tous les droits de l'actionnaire concerné en relation avec la convocation d'une assemblée des actionnaires ou l'adoption de résolutions des actionnaires, y compris, afin d'éviter tout doute, le droit de demander au conseil d'administration de convoquer une assemblée des actionnaires, de demander l'ajout de points à l'ordre du jour et de proposer et adopter des résolutions écrites (dans la mesure permise par la loi). La Société devra donner effet à un tel accord entre un actionnaire et un créancier gagiste régissant les droits ci-dessus qui lui ont été notifiés. Une fois que le créancier gagiste a décidé d'exercer les droits ci-dessus, toujours sous réserve de, et avec l'accord de l'actionnaire ayant constitué le gage sur les actions, toute décision ne sera valablement adoptée que conformément aux dispositions ci-dessus.

#### **Partie IV. Administration de la société**

##### **Art. 9. Administration de la Société - Conseil d'Administration - Administrateur unique.**

9.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration qui aura les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tout acte de disposition, de gestion ou d'administration tombant dans les objets de la Société. Dans le cas où la Société a un seul Actionnaire ou deux Actionnaires, la Société peut, au choix de l'Actionnaire unique ou des deux Actionnaires, le cas échéant, être administrée par un seul ou deux Administrateurs tel que prévu par la loi et toutes les dispositions des présents Statuts faisant référence au Conseil d'Administration seront censées faire référence à l'Administrateur unique ou aux deux Administrateurs (mutatis mutandis) qui auront tous les pouvoirs prévus par la loi et ceux prévus par les présents Statuts à l'égard du Conseil d'Administration.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts de la Société à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

9.3 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à prendre toute action (par voie de résolution ou autrement) et à adopter toutes les dispositions nécessaires, appropriées, adéquates ou jugées appropriées afin d'accomplir l'objet de la Société.

##### **Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.**

10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) Administrateurs au moins (sauf autrement prévu par les présents Statuts) qui peuvent mais n'ont pas besoin d'être des Actionnaires de la Société.

10.2 Les Administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; étant entendu toutefois qu'un ou plusieurs Administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple des voix exprimées lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires. Les Administrateurs seront rééligibles.

10.3 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite, de démission, de révocation ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront pourvoir au remplacement du poste devenu vacant et élire un successeur qui restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

##### **Art. 11. Président.**

11.1 Le Conseil d'Administration doit, dans la mesure requise par la loi et dans les autres cas, peut, nommer le président du Conseil d'Administration parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et toutes les assemblées des Actionnaires, y compris les assemblées de classe. En son absence, un président ad hoc élu par le Conseil ou l'Assemblée Générale des Actionnaires (ou assemblée de classe, le cas échéant) présidera l'assemblée concernée.

11.2 En cas d'une parité des votes, le président (ou tout autre Membre du Conseil) n'aura pas de voix prépondérante.

##### **Art. 12. Procédures au sein du Conseil.**

12.1 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation (ou pour le compte) d'un Administrateur.

12.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopie, télex ou email à chaque Administrateur deux (2) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas un préavis de vingt-quatre (24) heures sera suffisant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant conformément à un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil et communiqué à tous les membres du Conseil. Une réunion du Conseil peut aussi valablement être tenue sans convocation dans la mesure où les Administrateurs présents ou représentés ne s'y opposent pas et que les Administrateurs qui ne sont pas présents ni représentés, ont renoncé à la convocation par écrit par voie de télécopie ou email.

12.3 Les réunions du Conseil d'Administration peuvent se tenir physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou d'autres moyens de communication similaires permettant aux participants de communiquer entre eux).

12.4 Tout Administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre Administrateur comme son mandataire.



12.5 Une réunion du Conseil d'Administration régulièrement convoquée est valablement constituée et peut valablement délibérer si la majorité de tous les Administrateurs en fonction (et pouvant voter) est présente ou représentée. Les décisions ne sont prises que si elles sont approuvées à la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés (et pouvant voter).

12.6 Les réunions du Conseil d'Administration sont valablement tenues à tout moment et en toutes circonstances par voie de conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen permettant l'identification de l'Administrateur concerné. Un Administrateur participant à une réunion par l'un de ces moyens est considéré comme étant présent à une telle réunion aussi longtemps qu'il est connecté.

12.7 Le Conseil d'Administration peut également, en toutes circonstances et avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, câble, télécopie ou email.

12.8 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration (ou copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs) doivent être signés par le président du Conseil, le président de la réunion en question ou par deux (2) Administrateurs ou tel que décidé lors de la réunion du Conseil concernée ou lors d'une réunion du Conseil subséquente.

### **Art. 13. Délégation de pouvoirs, Comités, Secrétaire.**

13.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à des Administrateurs individuels ou à d'autres fondés de pouvoirs ou agents de la Société (avec le pouvoir de sous-déléguer). En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à un comité exécutif tel qu'il le juge approprié. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions de nomination et de révocation de même que la rémunération et les pouvoirs de la personne ou des personnes ainsi nommée(s).

13.2 Le Conseil d'Administration peut (mais ne doit pas, à moins que la loi ne l'exige) établir un ou plusieurs comités (y compris un comité d'audit et un comité de rémunération) et pour lesquels il doit, si un ou plusieurs comités sont établis, nommer les membres (qui peuvent mais ne doivent pas être membres du Conseil), déterminer les objets et les pouvoirs ainsi que les procédures et toutes autres règles qui peuvent être applicables à ce(s) comité(s).

13.3 Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire de la Société qui peut mais ne doit pas être un membre du Conseil d'Administration et déterminer ses responsabilités, pouvoirs et compétences.

**Art. 14. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature de deux (2) Administrateurs ou par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration. Afin d'éviter tout doute, pour les matières se rapportant à la délégation journalière de la Société, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué («Chief Executive Officer» ou «CEO») ou de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

### **Art. 15. Indemnisation du Conseil.**

15.1 Les Administrateurs ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

15.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

15.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 15.3, toute personne qui est, ou a été, un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour les dettes et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire auxquelles il est impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il soit ou ait été Administrateur ou fondé de pouvoir, et pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

15.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Administrateur ou à un fondé de pouvoir:

15.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

15.3.3 En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.

15.4 Le droit à indemnisation, tel que défini dans le présent article, sera individuel et n'exclura pas d'autres droits présents ou futurs dans le chef de pareil Administrateur ou fondé de pouvoir, il persistera en faveur des personnes ayant

cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société et passera à leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs. Les présentes dispositions n'affecteront en rien le droit à indemnisation pouvant appartenir aux autres membres du personnel de la Société, y compris les administrateurs et fondé de pouvoir, en vertu d'un contrat ou de la loi.

15.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou l'Administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

#### **Art. 16 Conflits d'intérêts.**

16.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entité. Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir, employé ou autre d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.2 En cas de conflit d'intérêts personnel d'un Administrateur, cet Administrateur devra informer le Conseil de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire. Tout conflit d'intérêt émergé au niveau du Conseil devra être soumis à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires avant toute résolution et dans la mesure requise par la loi.

### **Partie V. Assemblées générales des actionnaires**

#### **Art. 17. Assemblées des Actionnaires - Assemblée Générale Annuelle.**

17.1 Toute Assemblée Générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

17.2 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures (CET) (ou toute autre date permise par la loi). Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable normal suivant.

17.3 D'autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

17.4 Les avis de convocation à toutes les assemblées des Actionnaires seront envoyés à chaque Actionnaire tel que prévu par la loi soit par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant l'Assemblée ou par des publications telles que prévues par la loi applicable. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation ni publication préalables.

17.5 Un Actionnaire peut agir lors de toute assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

17.6 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale valablement constituée sont prises à la majorité simple des voix exprimées.

17.7 Le Conseil d'Administration, agissant raisonnablement, peut déterminer toute autre condition que les Actionnaires doivent remplir afin de participer à une Assemblée Générale des Actionnaires.

17.8 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront présidées par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne désignée par l'Assemblée Générale.

17.9 Le Conseil d'Administration peut décider de permettre d'exprimer son vote par écrit. Dans ce cas, les Actionnaires peuvent exprimer leur vote par lettre par un formulaire qui contiendra au moins les indications suivantes:

17.9.1 les date, heure et lieu de l'assemblée générale,

17.9.2 le nom, l'adresse et toute autre coordonnée appropriée de l'actionnaire,

17.9.3 le nombre d'actions que l'actionnaire détient,

17.9.4 l'ordre du jour,

17.9.5 le texte des résolutions proposées,

17.9.6 la possibilité d'exprimer un vote positif ou négatif ou une abstention,

17.9.7 la possibilité de donner le pouvoir de voter sur une nouvelle résolution ou nouvelle modification aux résolutions proposées soumises à l'Assemblée Générale ou annoncées par la Société après remise du bulletin de vote. Les bulletins de vote doivent être remis à la Société ou son agent, au plus tard deux (2) jours ouvrables précédant la date de l'assemblée générale concernée, à moins que la Société ne fixe un délai plus court. Les bulletins de vote dûment complétés et signés reçus tel que mentionné ci-avant seront pris en compte pour le calcul du quorum de cette Assemblée Générale.

Les bulletins de vote incomplets ou les bulletins de vote reçus après la date limite concernée telle que fixée par la Société ne seront pas pris en compte.

17.10 Sous réserve des dispositions de la loi, une fois que le Conseil d'Administration a ratifié que les moyens technologiques, testés et considérés robustes et que tout autre moyen permettant le calcul des voix sont disponibles, le Conseil d'Administration peut autoriser les Actionnaires à participer à l'Assemblée par voie de vidéo-conférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification. Un Actionnaire qui participe d'une telle manière à une Assemblée Générale de la Société est considéré être présent à une telle Assemblée Générale pour les besoins de la détermination du quorum et sera autorisé à voter sur les points devant être délibérés lors de l'Assemblée Générale. En cas d'interruption des transmissions ou de tout autre dysfonctionnement technique ayant le même effet, le président peut suspendre l'Assemblée Générale. S'il ne peut être remédié à une telle interruption dans l'(1) heure qui suit l'interruption, l'Assemblée Générale peut valablement considérer et délibérer sur les points restants de l'ordre du jour nonobstant cette interruption, à condition que les Actionnaires qui ne participent plus à l'Assemblée ne soient plus comptés dans le quorum.

17.11 Les dispositions applicables à l'Assemblée Générale des Actionnaires s'appliquent mutatis mutandis aux assemblées de classe.

17.12 Au cas où la Société n'a qu'un Actionnaire unique, cet Actionnaire unique aura tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale. Les résolutions de l'Actionnaire unique sont prises à l'écrit.

17.13 Les détenteurs de créances ou d'obligations émis par la Société ne seront pas, sauf autrement prévu par la loi, autorisés à assister ou participer aux Assemblées Générales.

## Partie VI. Modifications statutaires

**Art. 18. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise et tel que prévu dans les présents Statuts.

## Partie VII. Exercice social et audit

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, tel que prévu par la loi. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera (seront) élu(s) par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période se terminant le jour de la prochaine Assemblée Générale annuelle des Actionnaires. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par les Actionnaires.

## Partie VIII. Distributions et Liquidation

### Art. 21. Distributions.

21.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale non distribuable. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

21.2 L'Assemblée Générale des Actionnaires décidera de l'affectation des résultats annuels de la Société conformément aux dispositions des présents Statuts. L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de distribuer tout bénéfice, réserve et/ou prime nets distribuables.

21.3 Un dividende déclaré mais non payé (et non réclamé) sur une Action après cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Action et sera prescrite par le fait du détenteur de cette Action et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs des Actions.

21.4 Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et payés par le Conseil d'Administration à condition de respecter les termes et conditions fixés par la loi, soit au moyen d'un dividende en espèces ou au moyen d'un dividende en nature (y compris par la distribution d'Actions).

### Art. 22. Liquidation.

22.1 Dans le cas où la Société est dissoute, pour quelque raison et moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins des liquidateurs ou du Conseil d'Administration alors en fonction qui auront les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera versé aux détenteurs d'Actions de la Société conformément aux dispositions des présents Statuts.

## Partie IX. Actionnaire unique, Définitions et Lois applicables

**Art. 23. Actionnaire Unique.** Si, et aussi longtemps qu'un seul Actionnaire réunit toutes les Actions de la Société entre ses seules mains, la Société sera une société unipersonnelle au sens de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

**Art. 24. Définitions.**

Actionnaire	Signifie un détenteur d'Actions de la Société régulièrement enregistré
Actions	Signifie les actions de la Société
Assemblée Générale	Signifie l'assemblée générale des Actionnaires
Conseil ou Conseil d'Administration	Signifie le conseil d'administration de la Société
Administrateur	Signifie un membre du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique de la Société
Loi sur les Sociétés Commerciales	Signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (et toute loi remplaçante de celle-ci)
Statuts	Signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre

**Art. 26. Lois applicables.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent à la législation en vigueur.

Les statuts de la Société ayant ainsi été constitués par les parties comparantes, les parties comparantes ont souscrit et entièrement libéré les trente-et-un mille (31.000) actions pour un montant de trente-et-un mille euros (€ 31.000) comme suit:

Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership . . . . .	6.708
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership . . . . .	7.001
Fourth Cinven Fund (No.3-VCOC) Limited Partnership . . . . .	6.942
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership . . . . .	6.622
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership . . . . .	3.727
Total . . . . .	31.000

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

*Dépenses, Evaluation*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement EUR 1,200,-.

*Décision extraordinaire des actionnaires*

Et aussitôt, les actionnaires ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour un terme de six (6) ans se terminant à l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'année sociale 2015 (sous réserve des statuts de la Société):

Nom	Adresse professionnelle ou privée	Profession	Date de naissance	Ville et pays de naissance
Danielle Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Expert comptable	9 janvier 1961	Ettelbrück (Luxembourg)
Bénédicte Herlinvaux	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Employé privée	19 décembre 1974	Namur (Belgique)
Supraj Rajagopalan	Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG	Administrateur	16 mai 1978	Oxford (Royaume Uni)
Nicolas Fernand Paulmier	Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG	Principal	30 avril 1964	Nancy, France

3. PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec siège social au 400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes de la Société pour un terme se terminant le jour de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2011, sous réserve des statuts de la Société.

*Dispositions transitoires*

- 1.- La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2010. Relation: LAC/2010/26147. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010073441/790.

(100086339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**KKR Columba Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 150.294.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58727 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066203/10.

(100081739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Luxcom Mallorca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8281 Kehlen, 9, am Schëtzepesch.

R.C.S. Luxembourg B 149.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066207/9.

(100081871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Lastra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 85.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010066210/11.

(100081913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Luxglobal Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUXGLOBAL INVESTMENTS S.A.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2010066226/11.

(100081945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Pictet Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 108.950.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 22 septembre 2008 a accepté la démission de Mr Yves Martignier avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2008 et a décidé de coopter Mr Rolf Banz jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires de 2009.

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 12 février 2010 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié la cooptation de Monsieur Christian Soguel (60 route des Acacias, Ch-1211 Genève 73) en remplacement de Monsieur Rolf Banz en date du 15 janvier 2010.
2. L'Assemblée a reconduit les mandats de  
Pierre Etienne, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
Michèle Berger, 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
Laurent Ramsey, 60 route des Acacias, Ch-1211 Genève 73  
Christoph Schweizer, 60 route des Acacias, Ch-1211 Genève 73  
Christian Soguel, 60 route des Acacias, Ch-1211 Genève 73  
pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.
3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

*Pour PICTET SICAV II*

Référence de publication: 2010066281/24.

(100081864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Les Pins S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 152.493.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066215/10.

(100081853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Lumber Liquidators Overseas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 153.675.

—  
STATUTES

In the year two thousand ten, on the ninth day of June.

Before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lumber Liquidators Foreign Holdings, LLC, having its registered office in the State of Delaware at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA,

represented by Mrs. Catherine L'HOTE-TISSIER, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on third of June 2010.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Lumber Liquidators Overseas Luxembourg S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand



Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), and these articles of incorporation (the “Articles”).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers.

2.2 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

2.4 Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies or in which it has a direct or indirect substantial interest.

3.3 The Company may borrow in any form.

3.4. In general, it may take any controlling and supervisory measures.

3.5 The company may carry out any commercial, industrial or financial operations whether related to real estate assets or otherwise, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

5.3 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

6.3 A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

### III. Management - Representation - Responsibility

#### Art. 7. Appointment, removal and powers of the managers.

7.1 The Company is managed by a board of managers composed of at least 2 members, either shareholders or not. There shall be two classes of managers: "class A Manager" and "class B Manager". There shall be at least one class A Manager and one class B Manager.

7.2 The managers are appointed for an undetermined term by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, which may at any time remove them.

7.3 The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders.

7.4 The board of managers is authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient.

#### Art. 8. Meetings of the board of managers.

8.1 Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. The board of managers shall not validly deliberate unless at least one class A manager and one class B manager are present or represented in the meeting. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

8.2 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax or similar communication.

#### Art. 9. Representation - Litigation.

9.1 The Company shall be bound in all circumstances towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

9.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by a resolution of the board of managers. The board of managers may also grant special powers by authentic power of attorney or power of attorney by private instrument.

9.3 Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### Art. 11. Powers and voting rights.

11.1 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

11.2 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, fax or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholder.

#### Art. 12. Form - Quorum - Majority.

12.1 The sole shareholder shall exercise all the powers vested with the general meeting of the shareholders under section XII of the Law.

12.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

12.3 In case there is more than one shareholder, but not more than twenty-five, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all shareholders by registered letter. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax or e-mail.

12.4 Except as otherwise required by Law or by the present Articles, collective decisions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

12.5 Nevertheless, decisions amending the Articles of the Company can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters (3/4) of the corporate capital, subject to the provisions of the law.

### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

#### Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirtyfirst (31) of December of each year.

13.2 Each year, the board of managers prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers and of the shareholder(s) towards the Company.

13.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual general meeting or by way of a circular resolution within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. They may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

15.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by Law, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to all shareholders in proportion to the shares held by each of them in the Company.

### **VII. General provisions**

For all matters not provided for in the present Articles, the shareholders refer to the relevant laws.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

#### *Subscription and Payment*

Lumber Liquidators Foreign Holdings, LLC, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (1,200.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The sole shareholder resolves to set at two (2) the number of managers and further resolves to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

- Mr. Frédéric MULLER, chartered accountant, born on November 26, 1977 in Luxembourg, residing in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll is appointed as class A Manager of the Company;

- Mr. Edward HASKELL, Secretary and General Corporate Counsel, born on August 27, 1972 in Bryn Mawr, Pennsylvania, USA, residing in 304 Marston Lane, Richmond, Virginia 23221 (USA) is appointed as class B Manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf juin,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Lumber Liquidators Foreign Holdings, LLC, établie et ayant son siège social dans l'Etat du Delaware à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA,

représentée par Maître Catherine L'HOTE-TISSIER, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 3 juin 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «Lumber Liquidators Overseas Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance.

2.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

2.4 Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés ou dans laquelle elle s'intéresse directement ou indirectement.

3.3 La Société peut emprunter sous toutes les formes.

3.4 D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance.

3.5 La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### II. Capital - Parts sociales

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

5.3 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

6.3 Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code civil.

### **III. Gestion - Représentation - Responsabilité**

#### **Art. 7. Nomination, révocation et pouvoirs des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins 2 membres, associés ou non. Il y aura deux classes de gérants: «Gérant de classe A» et «Gérant de classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

7.2 Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, et sont révocables par eux à tout moment.

7.3 Le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

7.4 Le conseil de gérance peut payer des acomptes sur dividendes à la condition qu'un état comptable soit établi et fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

#### **Art. 8. Réunions du Conseil de gérance.**

8.1 Les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B sont présents ou représentés à la réunion. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

8.2 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

#### **Art. 9. Représentation - Litiges.**

9.1 La Société sera engagée en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

9.2 La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut également déléguer des pouvoirs spéciaux par procuration authentiques ou sous seing privé.

9.3 Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 11. Pouvoirs et droits de vote.**

11.1 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

11.2 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, fax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 12. Forme - Quorum - Majorité.**

12.1 L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

12.2 Toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

12.3 S'il y a plus d'un associé, mais que leur nombre n'excède pas vingt-cinq, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par lettre recommandée. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre, fax ou courrier électronique.

12.4 Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion de capital représenté.

12.5 Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts de la Société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois-quarts (3/4) du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et de l'associé unique ou des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'assemblée générale annuelle ou par une résolution circulaire des associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

### Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

## VI. Dissolution - Liquidation

15.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution des associés ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Dispositions générales

Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

### *Souscription et libération*

Lumber Liquidators Foreign Holdings, LLC, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (1.200.- EUR).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Frédéric MULLER, expert-comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll est nommé Gérant de classe A de la Société;



- Monsieur Edward HASKELL, "Secretary" et "General Corporate Counsel", né le 27 août 1972 à Bryn Mawr, Pennsylvania, USA, demeurant à 304 Marston Lane, Richmond, Virginia 23221 (USA), est nommé Gérant de classe B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. L'HOTE-TISSIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2010. Relation: LAC/2010/26060. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010073552/357.

(100086127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

#### **Makena Capital Luxco B, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Makena Capital Luxco B*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010066230/11.

(100081867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

#### **Masterplan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 88.039.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2010066233/13.

(100081651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

#### **Mirabaud Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.093.

#### EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires («L'Assemblée») s'est tenue à Luxembourg, au siège social de la Société, 1, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, le 20 avril 2010 à 10h00 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié la cooptation de Monsieur Frédéric Fasel (1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) à la fonction d'Administrateur en remplacement de Monsieur Jerry Hilger, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

2. L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de Messieurs Yves Mirabaud, (29 Boulevard Georges Favon, CH-1204 Genève), Marc Pereire (21 St Jame's Square, London SW1Y 4JP, United Kingdom), et Frédéric Fasel (1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

3.

4. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

*Pour MIRABAUD EQUITIES*

Référence de publication: 2010066234/19.

(100081647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Penkford Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PENKFORD HOLDING S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010066277/11.

(100081955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Rossel France S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.067.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement le 27 avril 2010, que:

1. Sont réélus administrateurs, avec effet au 4 juin 2007, et jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009, les personnes suivantes:

- Monsieur Alain Lam, administrateur de catégorie A; et
- Monsieur Bernard Marchant, administrateur de catégorie B.

2. Est réélu commissaire, avec effet au 4 juin 2007, et jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009:

- CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010066302/19.

(100081765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Montpensier International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.188.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue à Luxembourg en date du 07 juin 2010, la résolution suivante:

- L'Assemblée nomme Monsieur Laurent Lafond, domicilié au 32/36 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en tant qu'Administrateur, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066236/13.

(100081735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Kahena, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 153.706.

---

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le huit juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

Monsieur Karim IBAZATENE, pharmacien né à Paris le 10 décembre 1979, domicilié au 11bis, avenue JB Fortin, F-92220 Bagneux (France),

Ici représenté par Monsieur Bruno Abbate, Réviseur d'entreprise agréé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Bagneux le 29 mai 2010.

Laquelle procuration reste annexée au présent acte après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet, Raison sociale, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur actuel des parts ci-après créées, et tous ceux qui pourront devenir dans la suite propriétaires des parts, une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination KAHENA.

**Art. 3.** La Société a pour objet:

1. La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

2. La gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Le conseil économique, le conseil stratégique et opérationnel, le conseil dans les domaines de la gestion, de la communication et du management des compétences, le conseil pour la mise en place de systèmes administratifs et comptables ainsi que toutes prestations de commerce et de secrétariat y afférent.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité de la municipalité par simple décision du gérant, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

**Titre II. - Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les parts sociales sont émises sous la forme nominative.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres parts sociales.

La Société peut exister avec un seul associé.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de

rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

En cas d'un gérant unique la Société sera valablement engagée par la seule signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant avec pouvoir de signature A et d'un gérant avec pouvoir de signature B.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

La gérance peut, au courant d'un exercice social donné, décider de procéder au paiement d'un acompte sur dividende. Le versement de l'acompte sur dividende présuppose l'établissement d'un compte témoignant de la disponibilité des fonds nécessaires au paiement du montant du dividende envisagé.

Tous paiements d'un tel dividende privilégié seront considérés, comme acompte sur les dividendes de l'année suivante.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les quatre cent cinquante (450) parts sociales émises ont été intégralement souscrites par l'associé unique comme suit:

- par apport en numéraire pour vingt-quatre mille deux cent trente-cinq euros (24.235,- EUR), laquelle somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- par apport autre qu'en numéraire, à savoir:

\* 360 parts de la société LNA SARL évaluées EUR 13.604 soit 90% du capital de cette dernière.

La société a été immatriculée au registre de commerce et des sociétés le 25 janvier 2006 pour une durée allant jusqu'au 25 janvier 2066. Son siège social est établi au 74, Avenue Henri Ginoux. Immeuble les Feuillantines, Fr – 92120 Montrouge. Elle est immatriculée au registre de commerce sous le numéro 488 093 527 Nanterre.

Ses fonds propres à fin 2009 s'élèvent à EUR 755.616. Son capital social est fixé à EUR 8.000 divisé par 400 parts de 20 euros chacune.

\* 90 parts de la société LNA Limited évaluées EUR 105 soit 90% du capital de cette dernière.

La société a été constituée en date du 17 octobre 2006. Son siège social est établi au 2<sup>nd</sup> Floor, 145 - 157, St John Street, UK - London. Elle est immatriculée au registre de commerce sous le numéro 5970067.

Ses fonds propres à fin 2009 s'élèvent à GBP 264.222. Son capital social est fixé à GBP 100 divisé par 100 parts de 1 GBP chacune.

\* 4.500 parts de la société CRT Cyprus Readability Test Limited évaluées EUR 4.500 soit 90% du capital de cette dernière.

La société a été constituée en date du 3 novembre 2009. Son siège social est établi au 1, Avlonos, Maria House, PC 1075 Nicosie, Chypre. Elle est immatriculée au registre de commerce sous le numéro 257.219.

Ses fonds propres à fin 2009 s'élèvent à EUR 276.179. Son capital social est fixé à EUR 5.000 divisé par 5.000 parts de 1 euro chacune.

\* 90 parts de la société SIA PLTcare évaluées LVL 2.556 soit 90% du capital de cette dernière.

La société a été constituée en date du 4 novembre 2009. Son siège social est établi à LV-1010 Riga, Antonijas Iela 22-4. Elle est immatriculée au registre de commerce sous le numéro 40103257851.

La société n'a connu aucune activité à fin 2009. Son capital social est fixé à LVL 2.000 divisé par 100 parts de 20 LVL chacune.

Ses titres sont détenus en pleine propriété.

Tous les titres apportés sont quittes et libres de tout engagement.

La valeur globale retenue pour l'apport des titres des 4 sociétés est d'EUR 20.765.

Il est confirmé qu'il n'y a aucun litige encours au sein des sociétés apportées et qu'il n'est intervenu aucune opération exceptionnelle en 2010 susceptible d'influencer de façon négative l'actif net des sociétés apportées.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2010.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est établie à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.
2. Sont nommés à la fonction de gérants, avec les pouvoirs de signature suivants, pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Karim IBAZATENE, prénommé, gérant A et
  - Monsieur Bruno ABBATE, expert-comptable, né à SAN MARIA CAPUA VETERE (Italie) le 2 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, gérant B.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Abbate et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2010. Relation: LAC/2010/25813. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010075076/149.

(100087359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

---

#### **Marian Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 107.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066239/9.

(100081842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Mabren S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 107.885.

*Extrait du procès-verbal de L'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 31 mai 2010.*

*Résolutions:*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire MEVEA Sari, 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010066238/18.

(100081613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

**Melange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5832 Fentange, 26A, op der Hobuch.  
R.C.S. Luxembourg B 146.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066246/9.

(100081872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

**International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.000.455.100,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 90.703.

*Rectificatif de la mention déposée au RCS le 27 mai 2010 sous la référence L100073764*

Il convient de rectifier le nombre de parts sociales détenues par IP International Holdings, Inc. avant la cession intervenue le 18 mai 2010 entre Shorewood Packaging Corporation et IP International Holdings, Inc. IP International Holdings, Inc. détenait 19.493.828 parts sociales de la Société.

A la suite de l'apport par Shorewood Packaging Corporation des 510.723 parts sociales de la Société à IP International Holdings, Inc., cette dernière détient donc toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, soit 20.004.551.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010069620/18.

(100081699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

**Phipe Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 42.238.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 25 mai 2010, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Pedro Racy Cirri, avec adresse privée au 62, Rua Presidente Prudente, 01408-030 Jardim Paulistano, São Paulo, Brésil



- Philippe Racy Takla, avec adresse privée au 145, Rua São Paulo Antigo, 05684-010 Real Parque, Morumbi, São Paulo, Brésil

- Telma Racy, avec adresse privée au 62-9E Andar, Rua Presidente Prudente, 01408-030, São Paulo, Brésil

- Luiz Olavo Baptista, avec adresse professionnelle au 1294, Avenida Paulista, 01310-915, São Paulo, Brésil

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. de renouveler le mandat d'Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010066280/22.

(100081782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Propintell S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066285/9.

(100081771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Silit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 84.680.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 30 mars 2010:*

1. L'Assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes LUXFIDUCIA S.à r.l. et a nommé en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire MANAGER S.à r.l., une société avec siège social au 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

2. Le mandat des administrateurs étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a nommé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012:

- Marc VAN HOEK, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16 rue de Nassau, L- 2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur,

- MANAGEMENT S.à r.l., une société avec siège social au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur,

- DIRECTOR S.à r.l., une société avec siège social au 16 rue de Nassau, à L-2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010069764/23.

(100081821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Propintell S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010066286/10.

(100081960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**R & M Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.  
R.C.S. Luxembourg B 95.343.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010066288/10.

(100081671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**REIP Portfolio Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 137.529.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.  
EXPERT COMPTABLE FIDUCIAIRE  
L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2010066296/13.

(100081652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Wright Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 104.572.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 20 mai 2010:*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant arrivé à leur terme, l'assemblée a nommé jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2014:

- MANAGEMENT S.à r.l., une société avec son siège social au 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur.
- DIRECTOR S.à r.l., une société avec son siège social au 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur.
- MANAGER S.à r.l., une société avec son siège social au 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur.
- LUXFIDUCIA S.à r.l., une société avec son siège social au 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010069812/21.

(100081848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Rem Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 123.333.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010066297/10.

(100081672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.354.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066310/11.

(100081972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**St. Stephan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.782.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066313/10.

(100081700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: ZAR 250.100,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.990.

En date du 31 mai 2010, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Acceptation de la démission de Germain Trichies, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2013 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 17 mai 2010.

Acceptation de la démission de Fernand Schaus, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 17 mai 2010.

Nomination de Sophie Mellinger, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2010089147/23.

(100077250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**Scholtes Carrelages S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6688 Mertert, 1, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 46.955.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.  
EXPERT COMPTABLE FIDUCIAIRE  
L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL  
Signature

Référence de publication: 2010066318/13.

(100081653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**SRE One S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 143.056.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066330/10.

(100081815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**SRE One S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 143.056.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066331/10.

(100081816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Divina Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 57.079.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 6 mai 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme DIVINA HOLDING S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, dénoncé en date du 9 janvier 2008.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, juge, et liquidateur Maître Anne-Claire WAX, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 mai 2010 au greffe de la VI<sup>e</sup> chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Pour extrait conforme

Maître Anne-Claire WAX

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010087532/21.

(100077101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

---

**WAO Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8365 Hagen, 48A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 82.784.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066361/9.

(100081745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---